

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011



---

### Règlement – 295

Modifiant le chapitre 24 du règlement de zonage N° 196 afin d'intégrer les nouvelles normes relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière » et portant le numéro 295, en concordance avec le règlement 339-09-23 de la MRC de Charlevoix-Est

---

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement N° 295, visant la modification du règlement de zonage no 196, en concordance avec le règlement 339-09-23 de la MRC de Charlevoix-Est.

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, le projet de règlement N° 295, visant la modification du règlement de zonage no 196, en concordance avec le règlement 339-09-23 de la MRC de Charlevoix-Est.
- 2° Ce projet de règlement ne fera pas l'objet d'une consultation publique puisque celui-ci se veut un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.
- 3° Ce projet de règlement est disponible, sur demande, au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon, situé au 502 rue Saint-Laurent ou par courriel à « [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca) ».

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE ONZIÈME (11<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

  
**Gérald Bouchard**

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier